



# Le Lien SOLIDAIRE

édité par le syndicat CGT des retraité-e-s des Organismes Sociaux de la Vienne

Bulletin N° 6  
Mai 2023

## SOMMAIRE

### Edito

Continuer la mobilisation !

### Page 2

Le temps perdu

Invitation à l'Assemblée syndicale

### Page 3

Le foyer Edith Augustin ne fermera pas

Résidence Edith Augustin, un enjeu de Service Public

### Page 4

Arrêter « l'hécatombe

Réforme des retraites et droit de manifester

### Page 5

Le Congrès confédéral

Pub de copinage

### Page 6

Osons la Paix

## Continuer la mobilisation !

La situation économique, sociale et politique est à la fois inédite et inquiétante.

Depuis janvier, la mobilisation unitaire est exemplaire avec de grandes journées intersyndicales, d'imposantes manifestations de millions de personnes et des actions de grèves parfois reconductibles dans certains secteurs professionnels. 2,3 millions de manifestant·es pour un 1er mai historique. Une nouvelle journée d'actions et de manifestations prévue le 6 juin partout en France.

Face à cela, un Président de la République droit dans ses bottes qui triture la Constitution à coups de 49.3 ou de 47.1., se montrant prêt à utiliser tous les moyens pour arriver à ses fins et imposer sa politique. Avec mépris des travailleuses et des travailleurs il refuse obstinément de retirer cette contre-réforme sur les retraites.

Isolés et rejetés, le Président, son exécutif et de nombreux députés macronistes, se voient partout reçus par des casserolades. Les arrêtés d'interdiction des manifestations pris par les préfets (cassés pour la plupart par la justice) n'empêchent pas la colère de s'exprimer.

Quant au MEDEF son président commente ainsi, sur France Infos, des sondages favorables au Rassemblement National en cas de possibles élections législatives : « Ce serait un risque à prendre ». Cela rappelle les heures sombres de notre histoire : « plutôt Hitler que le front populaire » disaient ses prédécesseurs en 1936 !...

La phase de « concertation » entre le gouvernement et les organisations syndicales, annoncée par la première ministre sera difficile tant les sujets à l'ordre du jour sont cruciaux pour les salarié·es. Loin de répondre à leurs attentes, les mesures envisagées par le gouvernement (immigration, RSA, santé,..) sont autant de raisons de continuer à nous mobiliser.

Imaginer pouvoir effacer le sujet des retraites pour passer à autre chose relève de la provocation et participe à amplifier les colères et le rejet des institutions. La campagne de communication du Président relayée par les médias, chiens de garde du capital et du pouvoir, n'en finit pas d'écœurer bon nombre de salarié·e·s. Ce pouvoir ose tout (c'est à ça qu'on le reconnaît) travestissant l'histoire pour faire dire aux résistant·es et aux militant·es l'exact contraire de ce qu'ils ont dit et fait, pendant et à l'issue de la Seconde guerre mondiale.



Continuons à débattre et à refuser clairement un départ à la retraite à 64 ans mais, en même temps, affichons notre détermination à revenir aux 60 ans. La CGT n'a ni accompagné ni accepté les réformes précédentes instaurées par les gouvernements successifs depuis 1981.

Exigeons de voir enfin prises en compte les préoccupations des salarié·e·s portant sur l'augmentation des salaires et des retraites, l'emploi, l'inflation, la défense des services publics, entre autres...

Exigeons de voir enfin prises en compte les préoccupations des salarié·e·s portant sur l'augmentation des salaires et des retraites, l'emploi, l'inflation, la défense des services publics, entre autres...

**Rendez-vous à notre assemblée festive, le 1er juin.  
Puis, toutes et tous dans les manifestations du 6 juin,  
mobilisé·es pour gagner**

## Édito

organismes sociaux



ufros



## Le temps perdu (Poème de Jacques Prévert)

Devant la porte de l'usine  
le travailleur soudain s'arrête  
le beau temps l'a tiré par la veste  
et comme il se retourne  
et regarde le soleil  
tout rouge tout rond  
souriant dans son ciel de plomb  
il cligne de l'œil  
familièrement  
Dis donc camarade Soleil  
tu ne trouves pas  
que c'est plutôt con  
de donner une journée pareille  
à un patron ?



Et que dire  
des 730 jours  
supplémentaires  
que Macron veut  
nous voler avec  
sa «réforme» des  
retraites ?



**INVITATION**

Le SROS 86 (Syndicat des retraités des Organismes sociaux de la Vienne) vous invite à participer nombreux à son assemblée syndicale et festive qui aura lieu le :

**JEUDI 1 JUIN 2023 à 9h45**

**Dans le cadre bucolique du Moulin du Bois (site du CE SAFRAN)  
86115 Jaunay Marigny**

**Matin : Conférence-débat**

- \* Orientations Cgt suite au 53ème congrès confédéral et à l'élection de la nouvelle secrétaire générale Sophie BINET
- \* Quel syndicalisme Cgt « retraité-e-s » aujourd'hui pour répondre au défi démographique ?

Catherine GIRAUD nouvellement élue au bureau confédéral de la CGT et ancienne secrétaire de l'UD Cgt 86 participera à cette matinée.

**A 13h :** Apéritif offert par le SROS 86 et repas amical partagé

**Après Midi :** Loisirs divers, notamment mini tournoi de pétanque



Le bureau du SROS 86

## Le foyer Edith Augustin ne fermera pas

Victoire pour les 60 résidents mais l'avenir de la crèche familiale est toujours en suspens !

Depuis l'annonce brutale début février de Mme la maire de Poitiers de fermer la résidence et la crèche familiale pour raisons budgétaires, le syndicat CGT Territoriaux s'est mobilisé sans relâche pour qu'enfin d'autres solutions soient envisagées et décidées, à savoir :

- Occupation nuit et jour des locaux depuis le 7 mars 2023.
- Reportages filmés des résidents exprimant leurs inquiétudes, diffusés sur les réseaux sociaux.
- Interventions du syndicat, soutenu par les résidents, les familles, les soignants, les représentants de quartier, lors de chaque réunion publique. Cela a poussé les politiques locaux à s'exprimer dans la presse sur le sujet.
- Soutien le 16 mars avec la visite de Philippe Poutou.
- Médiatisation de cette dramatique décision relayée dans la presse locale et nationale.
- Soutien et intervention du corps médical (médecins traitants, psy, infirmiers) qui ont adressé à Mme la Maire des courriers expliquant le désarroi dans lequel sa décision avait plongé les résidents avec pour conséquence une augmentation importante de prescription d'anxiolytiques.
- Organisation de spectacles, démonstration de musique, offerte par les intermittents.
- Déplacement des 5000 manifestant-e-s venus soutenir

les résidents lors d'une manifestation contre la réforme des retraites.

Autour de cette mobilisation exceptionnelle de la CGT (salariés et retraités) se sont rassemblés familles, associations, et des représentants de quartier. Finalement c'est l'ensemble du quartier (habitants, commerçants) qui a exprimé sa solidarité, comme le souligne le secrétaire du syndicat des Territoriaux.



**La lutte et la solidarité ont permis une victoire qui ne sera complète qu'avec le maintien de la crèche familiale.**

*Cliquer sur l'image pour visualiser l'interview de V. Bohan de la CGT territoriaux, à la fin de l'occupation de la résidence É. Augustin.*

## Résidence Edith Augustin, un enjeu de Service Public

Communiqué de Presse de l'Union Syndicale des Retraités C.G.T de la Vienne

Nous avons dénoncé dès le début cette décision inique qui supprimait sous de mauvais prétextes des capacités d'hébergement public pour des personnes âgées. Il aura fallu une mobilisation exceptionnelle de la CGT Salariés Actifs et Retraités, des familles, associations, représentants du quartier, etc. pour qu'enfin d'autres solutions soient envisagées et décidées.

### MAISONS DE RETRAITE: UN COÛT EXORBITANT



Que d'énergie déployée ! Que d'inquiétude inutile pour des personnes vulnérables avant qu'une solution de bon sens ne soit trouvée.

**Une question demeure néanmoins : comment une municipalité de Gauche digne de ce nom ait pu imaginer qu'il soit possible de planter des arbres tout en déracinant nos aînés de leur lieu de vie ?**

Nous avons vraiment du mal à comprendre l'argumentation de la Mairie. A propos de la résidence Edith Augustin, le seul argument qui reste est celui de la demande des personnes âgées qui aurait évolué et ne serait plus en faveur des résidences seniors. C'est un argument sans fondement mais la Mairie le tient pour une vérité révélée. Comment peut-on expliquer alors que ces résidences seniors mais privées (style Domitys et autres) fleurissent partout dans toutes les communes de France y compris à Poitiers ?

Nous tenons aussi à dire toute notre solidarité avec les parents, nous et intervenants de la crèche familiale de Bel-Air. Madame la Maire, écoutez les parents, les salariés de la Mairie, les nounous... Et revenez aussi sur votre décision de fermer la crèche familiale.

Les Services Publics à Poitiers sont une constante des Municipalités de Gauche depuis 1977. Nous y avons un réseau important et décentralisé qui n'a cessé de s'améliorer au fil des mandatures.

Conservons-le, adaptons-le. Soyons toujours mieux à l'écoute des besoins de la population, y compris des plus faibles. C'est un facteur de cohésion sociale dont nous avons tous beaucoup besoin en ces temps de crise.

Poitiers le 4 mai 2023

## Arrêter « l'hécatombe » :

28 Avril, journée mondiale de la sécurité et de la santé au travail

Depuis 1996, chaque année le 28 avril le mouvement syndical mondial rend hommage aux victimes des accidents et maladies du travail. En 2003 l'Organisation Internationale du Travail (OIT) a relayé cette initiative et a institué la journée mondiale de la sécurité et de la santé au travail

C'est par le seul biais des accidents mortels du travail que cette question est abordée dans la suite de cet article même si évidemment elle ne se résume pas à cela.

L'accident du travail n'est pas un fait divers, c'est un fait social qu'il est nécessaire de sortir de l'invisibilité dans laquelle le patronat et les pouvoirs publics veulent le cantonner. ❶

Dans le monde 2,2 millions de personnes meurent chaque année dans le cadre de leur travail. Ce qui représente une moyenne de 5000 décès par jour à la suite d'un accident ou d'une maladie professionnelle

La France est un très mauvais élève de la Santé au travail au regard des pays européens. Sa sinistralité (le taux d'accidents) est le double de la moyenne européenne. Bien qu'en France les victimes d'accident du travail ne soient pas comptabilisées pour l'ensemble des secteurs d'activité et quel que soit leur statut, les chiffres à disposition montrent l'importance du phénomène :

- en 2021 la Caisse Nationale d'Assurance Maladie indiquait que 645 salarié·es du secteur privé (ce qui correspond à 77% de l'emploi salarié) sont décédés du fait de leur travail, sans prendre en compte les accidents de trajet
- en 2022 les données disponibles permettent d'affirmer qu'au moins 1093 personnes sont mortes du fait du travail. Les jeunes, les intérimaires sont très touché·es. Certains métiers sont particulièrement exposés aux accidents du travail graves ou mortels : bâtiment et travaux publics, agriculture, industrie, transport, bûcheronnage, pêche ...
- Pour nous, souffrir ou mourir au travail n'est pas une fatalité, car c'est souvent la pénibilité qui entraîne les accidents. La CGT refuse que la liberté d'entreprendre passe avant la santé et la sécurité des travailleuses

et travailleurs. La préservation de la vie et de la vie en bonne santé doit être une priorité C'est ce qu'a montré l'opposition massive et déterminée à la « réforme » des retraites

Pour cela plusieurs mesures s'imposent :

- de nouveaux droits quelle que soit la taille de l'entreprise ;
- rétablir les CHSCT supprimés par les ordonnances Macron de 2017 ;
- réduire à 32 heures le temps de travail hebdomadaire ;
- abroger la récente loi sur la réforme des retraites et rétablir la retraite à 60 ans ;
- prendre en compte la pénibilité.

**La CGT ambitionne de porter plus haut le progrès social pour le bien être des travailleuses et travailleurs.**

### ❶ Deux ouvrages récents rompent ce silence :

- « Accidents du travail, des morts et des blessés invisibles » de Véronique Daubas-Letourneux
- « L'hécatombe invisible », enquête sur les morts au travail de Matthieu Lépine



## Réforme des retraites et droit de manifester



Depuis 3 mois les mouvements sociaux de protestation contre la réforme des retraites se multiplient sous diverses formes en France

Chaque journée de manifestation impulsée par l'intersyndicale est largement suivie. Ainsi le 1er mai a mobilisé 2,2 millions de personnes

dans tout le pays et ce malgré la stratégie du maintien de l'ordre du pouvoir visant à intimider et étouffer la contestation sociale :

- gardes à vue à titre préventif - illégales - afin de dissuader de manifester ;
- déploiement dissuasif des « forces de l'ordre » et recours à la violence (à Ste Soline la préfecture avait positionné plus de 3000 CRS tout en annonçant avoir comptabilisé seulement 6000 manifestants) ;
- multiplication des arrêtés d'interdiction -très souvent déclarés illégaux par la justice administrative - de certaines manifestations ou modes d'expression (ex: casse-rolades) ;
- sans compter les menaces du ministre de l'Intérieur à l'égard de la Ligue des Droits de l'Homme (LDH) !

Ces faits constituent des atteintes graves à la Loi et à nos droits fondamentaux qui résultent de nos conquies sociaux et politiques au cours de l'Histoire de France ;

Ces abus de Droit sont systématiquement dénoncés non seulement par les 8 organisations syndicales dont la CGT mais aussi par la LDH ou Amnesty International, par la défenseure des droits et la contrôleuse des lieux de pré- vation de liberté.

En France la liberté de manifester sur la voie publique est une liberté fondamentale. Il n'y a pas d'autorisation préalable mais une simple déclaration des organisateurs à

la municipalité ou la préfecture Les manifestations sponta- nées participent également de cette liberté fondamentale

Le maintien de l'ordre public et la protection de la liberté de manifester incombe aux pouvoirs publics (et non le contraire).

La lutte pour l'abrogation de la loi « retraites » conti- nue. Les 8 organisations syndicales appellent à nouveau à une journée de grèves et de manifestations dans tous les secteurs d'activité et dans tout le pays le 6 juin 2023. **Soyons-y nombreuses et nombreux !**

## 53ème CONGRES de la CGT

La CGT a tenu son congrès confédéral du 27 au 31 mars à Clermont Ferrand, dans un contexte de luttes massives et unitaires contre la réforme des re- traites imposée par MACRON et ses affidés.

Ce congrès qui se déroule tous les 3 ans est un moment démocratique essentiel du syndicat, au cours duquel les 942 délégués ont débattu du bilan d'activité et financier de la mandature écoulée.

Après plusieurs mois d'échanges dans les syn- dicats et au cours des débats du congrès, la CGT s'engage à construire un syndicalisme de rupture sociale pour lutter contre les politiques libérales et financières et gagner de nouveaux droits. Elle travaille à développer ses organisations et son audience élec- torale, pour élever et élargir le rapport de force.

Il est à noter que le document reprenant ces orientations a été voté à 72,79%, après l'intégration de très nombreux amendements déposés par les syn- dicats.

A partir de ce document d'orientation ambitieux, la CGT va lancer une grande campagne de syndicali- sation, et porter les revendications de reconquête in- dustrielle et de développement des services publics.

Il est à noter également que les délégués ont élu une nouvelle direction, composée de 66 membres, représentative de l'ensemble des professions et des

territoires. - 3 militants de la Vienne en sont membres Catherine GIRAUD (secteur hospitalier), Elodie FER- RIER (commerce) et Dominique RHODES (territoriaux)-

Enfin et c'est une première au niveau confédé- ral, une femme Sophie BINET, a été élue secrétaire générale de la CGT.



**Exposition vente de l'Association «Coeur en pâte» animée par notre camarade syndiquée Cathy Groleau**



**Pub de copinage**

L'état du monde est de jour en jour plus préoccupant, les conflits armés sont multiples et les pertes humaines, tant civiles que militaires, sont innombrables.

Dans un contexte géopolitique très complexe deux conceptions s'opposent :

- Celle des impérialistes de tout bord, vendeurs et utilisateurs d'armes qui imposent leur puissance économique et idéologique, y compris par la guerre et quel qu'en soit le prix pour les peuples.

- Celle de la raison revendiquant diplomatie, négociation et solution de paix.

Ces dernières semaines des initiatives encourageantes sont à relever à l'image des relations diplomatiques renouées entre l'Arabie Saoudite et l'Iran, ou des démarches engagées par la Chine pour une solution politique négociée en vue d'un règlement de la guerre en Ukraine.

Ces initiatives ne pourront aboutir sans retrait des forces d'occupations, arrêt des invasions, annexions et autres colonisations en cours.

Mais, sans être naïfs quant aux visées économiques et politiques des uns et des autres, il est urgent de s'emparer des volontés affichées pour obtenir des résultats dans les meilleurs délais.

Or, de plus en plus in-féodés aux Etats Unis et à l'OTAN de nombreux pays d'Europe, souvent gagnés par des élus nationalistes, augmentent leur budget militaire de façon exponentielle contribuant ainsi à la mise en place d'une véritable poudrière à l'échelle internationale. Le parlement français est appelé à voter un budget militaire devant atteindre plus de 400 milliards !

Le mouvement syndical a un rôle à jouer, une contribution spécifique à apporter, dans la recherche de la paix. La situation sociale et démocratique, l'accès aux ressources naturelles, la souveraineté basée sur les besoins sociaux, l'égalité, sont des éléments constitutifs de la recherche et du maintien de la paix.

La CGT rappelle qu'il convient, lorsqu'existe une menace contre la paix, une rupture de la paix ou un acte d'agression, de privilégier l'action collective du Conseil de Sécurité des Nations Unies. La France doit contribuer, à l'ONU, à faire triompher la paix par la voie politique et le multilatéralisme.

Les budgets consacrés à la guerre détournent les moyens financiers, humains et industriels du bien commun et de la réponse aux besoins fondamentaux des populations.

Le commerce des armes et des munitions, participe à la déstabilisation de régions entières, au surarmement et plus globalement à l'insécurité.

Afin d'assurer les conditions de notre indépendance et de notre capacité d'initiative internationale et pour sortir de la logique des alliances à objectif militaire, la France doit se retirer de l'Otan.

Elle doit s'investir davantage dans les coopérations internationales et les politiques de développement économique et social au service des populations.

Cela passe aussi par le respect et la construction de nouveaux droits universels adaptés aux évolutions des ressources de la planète et aux mouvements des populations humaines.

La France doit porter une réforme du Conseil de sécurité de l'ONU qui élargisse celui-ci à l'Afrique, l'Asie, l'Amérique latine ainsi que la suppression du droit de veto.

La CGT défend le dialogue et le débat en s'efforçant toujours de travailler à renforcer le camp de la paix et favoriser les rapprochements et relations avec nos homologues syndicaux au niveau national et international. Mais également de la société civile dans son ensemble notamment en renforçant encore nos échanges avec le Mouvement de la Paix.

Par ailleurs, éradiquer les armements nucléaires, chimiques et bactériologiques est indispensable à la non-prolifération des armes et à la prévention de leur utilisation.

Pour cela, il convient de renforcer le rôle de l'Agence Internationale de contrôle de l'Energie Atomique, appliquer le Traité de non-prolifération de 1968 et faire ratifier par tous les pays, dont la France, le Traité d'Interdiction des Armes Nucléaires adopté par l'ONU en 2017 par 122 États.

Le TIAN est entré en vigueur le 22 janvier 2021 avec 54 pays l'ayant adopté, les armes nucléaires sont désormais illégales du point de vue du droit international. Il faut que la France le ratifie.



Visiter le site du Mouvement de la Paix

Pour prendre contact avec le Syndicat des Retraités des Organismes Sociaux de la Vienne

Envoyer un message à l'adresse [ufros.cgt86@gmail.com](mailto:ufros.cgt86@gmail.com) avec vos nom, prénom, votre numéro de téléphone et votre ancienne branche professionnelle.